



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

plan d'investissement dans les compétences

Question au Gouvernement n° 1703

Texte de la question

PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

M. le président. La parole est à M. Yannick Haury.

M. Yannick Haury. J'associe à ma question mes collègues Valérie Oppelt et Mounir Belhamiti, députés de la Loire-Atlantique.

Madame la ministre du travail, en mettant en œuvre le plan d'investissement dans les compétences, le PIC, le Gouvernement prouve que sa priorité est la lutte contre le chômage. Ce plan est sans précédent, par les moyens financiers – 15 milliards d'euros –, par son caractère pluriannuel et par son ambition. Il s'agit de former 1 million de demandeurs d'emploi et 1 million de jeunes d'ici à 2022.

Lundi dernier, madame la ministre, vous avez signé à Nantes le volet régional de ce plan, qui permettra d'offrir, d'ici à 2022, 136 000 places de formation supplémentaires, soit 48 % de plus, pour les demandeurs d'emploi de la région. Plus de 712 millions d'euros sont ainsi investis pour la formation.

L'enjeu est crucial, puisque le plan cible les publics les plus éloignés de l'emploi, à savoir les jeunes et les demandeurs d'emploi non qualifiés, mais aussi les personnes fragilisées ou en situation de handicap.

L'enjeu est économique : il convient de mieux ajuster les savoir-faire des salariés aux besoins des entreprises qui recrutent, car il est insupportable qu'il y ait à la fois autant de chômeurs et un si grand nombre de postes non pourvus.

Mais l'enjeu est surtout humain : il s'agit de redonner confiance à des personnes qui avaient perdu tout espoir de s'insérer dans le monde du travail. Il faut mener une véritable bataille pour l'emploi, et la gagner.

Pourriez-vous nous préciser, madame la ministre, où en est le déploiement du PIC sur le territoire et en dresser un premier bilan national ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Quelle était la situation antérieure ? Au cours des dix dernières années, en France, nous n'avons formé qu'un demandeur d'emploi sur dix et un salarié sur trois. Le taux de chômage des personnes qualifiées s'établit à 6 % ; celui des cadres est même tombé à 3,8 %, leur recrutement ayant fait, vous l'avez vu, un bond un avant. En revanche, le taux de chômage des personnes sans qualification s'élève à 18 %. Le premier marqueur du chômage et de la précarité est donc le manque de qualification.

Nous avons décidé d'agir, d'abord en réformant le système de formation et d'apprentissage, avec la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, puis en investissant massivement, pour former 1 million de jeunes et 1 million de demandeurs d'emploi. C'est, vous l'avez rappelé, un investissement sans précédent, de 15 milliards d'euros.

Le programme passe pour moitié par une approche contractuelle avec les régions, qui détiennent une compétence de droit commun en la matière. Je me réjouis que la plupart des régions métropolitaines – onze sur treize – et l'ensemble des régions d'outre-mer aient décidé de co-investir avec l'État, pour être au rendez-vous de la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi. Nous étions ensemble à Nantes, aux côtés de six de vos collègues. J'étais quelques jours auparavant dans le Grand-Est, en Bourgogne-Franche-Comté, dans les Hauts-de-France, en Nouvelle-Aquitaine. Les régions sont presque toutes en train de s'engager.

L'enjeu est évidemment, vous l'avez dit, de mettre en regard des jeunes ou des demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être formés pour trouver un emploi durable et des entreprises. Quelle que soit notre couleur politique, nous rencontrons tous, chaque jour, des petites et moyennes entreprises, des entreprises de taille intermédiaire et des grandes entreprises qui cherchent des compétences.

Dans le cadre du PIC, nous avons aussi lancé, au niveau national, un grand programme de prépa-apprentissage pour aider des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville à entrer en apprentissage, car ils n'y ont pas accès aujourd'hui. Il y aura 10 000 formations dans le numérique et 10 000 formations dans les emplois verts.

Nous allons continuer à nous mobiliser, ensemble. L'enjeu est économique, social et humain. Nous pouvons y arriver, si l'État, les régions, les partenaires sociaux, les entreprises et l'Assemblée nationale se mobilisent. C'est ce que nous sommes en train de faire. Ne faiblissons pas, nous pouvons réussir. (Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous indique que, immédiatement après la réponse à la dernière question, j'annoncerai l'ouverture du scrutin sur le projet de loi organique relatif au renforcement de l'organisation des juridictions, qui se tiendra dans les salons attendant à l'hémicycle.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Haury](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1703

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 février 2019](#)